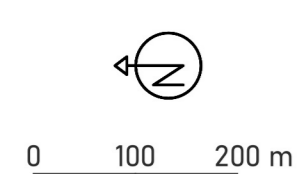


Vu pour arrêté en date du 23 mai 2024



DOFIP Cadastre® 2023
Echelle courante 1/7415
Réalisation : Groupe Citadia

- PPRI de la Sée :**
- Zone rouge indiquée R
 - Zone orange indiquée R01 ou R02
 - Zone bleue indiquée B1 ou B2
- PPRI de la Sienne :**
- Zone fortement exposée
 - Zone d'expansion de crue
 - Zone faiblement exposée
 - Zone remblayée
- Autres informations**
- Atlas des zones inondables
 - Remontée des nappes phréatiques : risques pour les réseaux et sous-sols (de 0 à 1m)
 - Cours d'eau Police de l'eau - DDTM
 - Bâtiment en dur
 - Bâtiment léger
 - Parcelle cadastrale

